

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 janvier 2021

Présents :

BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie- FLUTRE Patrice – GUERIN Alain – LABOUP Benoît – LYS Pascal – LYS DÉDOUCHE Emmanuelle – MAGUIER Jacky –PESQUERA Juan– ROBINAUD Alexandra - ANTUNES Mickaël – PERE Michaël - BERTHOMME Claire –

Absents excusés :

DAVID Alexandra – RALITE Séverine -

Pouvoirs :

Madame Alexandra DAVID donne pouvoir à Monsieur Aurélien BERTHELOT

Secrétaire de séance : M. Alain GUERIN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Investissement avant vote du budget :

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut engager l'équivalent de 25 % des crédits placés en investissement l'année précédente, hors crédits afférents au remboursement de la dette et des crédits inscrits en restes à réaliser.

Une délibération est nécessaire afin de permettre d'engager les crédits.

Exemple d'investissement à payer avant mars : panneaux de signalisation routière ...

La somme à ventiler est de 33 302 €

Proposition de ventilation :

Articles	Désignation	Montant ventilé
2111	Terrains nus	5302
21312	Bâtiments scolaires	1500
21318	Autres bâtiments publics	9000
2132	Immeubles de rapport	1500
2152	Installation de voirie	2500
21534	Réseau d'électrification	2500
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1500
2158	Autres installations., matériel et outillage technique	1500
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1500
2184	Mobilier	1500
2313	Constructions	5000

Monsieur FLUTRE demande, pourquoi ne pas mettre tout sur un compte divers. Monsieur le Maire lui répond que l'on a l'obligation de ventiler.

L'assemblée vote à l'unanimité pour cette délibération.

Boucles du Printemps - Prime :

Cette année, pour le secteur de Gémozac, les Boucles du Printemps seront le vendredi 7 mai 2021 et passeront à Saint Simon entre 15h45 et 15h57.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite verser une prime aux Coureurs. Il précise également qu'aucune n'était budgétisée et versée les années précédentes.

M. GUERIN précise que le niveau a bien évolué et que les coureurs qui participent sont aujourd'hui des semi-professionnels

M. MAGUIER dit qu'il n'y a pas de point chaud qui justifierait le versement d'une prime.

L'assemblée se prononce contre l'octroi d'une prime.

Loyers logements communaux :

Monsieur le Maire explique :

- Actuellement, aucune hausse n'a été appliquée depuis que les locataires en place sont dans les logements.
- Les baux signés sont imprécis concernant la revalorisation des loyers (qui n'est donc pas automatique avec les documents en vigueur actuellement)
- Une délibération est donc nécessaire afin de préciser si le conseil municipal souhaite appliquer ou non une hausse.

Formule de calcul : $L \times \frac{IRL_{n-1}}{IRL_{n-2}}$

Légende :

L est le Loyer payé actuellement par les locataires

IRL_{n-1} est l'indice de Référence des Loyers du trimestre d'entrée de l'année n-1

IRL_{n-2} est l'indice de Référence des Loyers du trimestre d'entrée de l'année n-2

Simulation de l'application de la formule aux loyers actuels :

- Logement 2A : 483.14 €
- Logement 2B : 484.41 €
- Logement 4B : 587.70 €

M. GUERIN indique qu'il n'est pas pour l'augmentation des loyers car ce sont des jeunes de la commune.

M. FLUTRE quant à lui est pour l'augmentation car cela donne le signal que la municipalité suit le dossier.

M. PESQUERA indique que vu le contexte actuel, il vaut mieux s'abstenir.

M. BERTHELOT préfère que ça change au moment du changement de locataire.

Mme LYS-DEDOUCHE indique à l'assemblée que lorsqu'elle était locataire du 2B route de Bénigousse, le loyer augmentait tous les ans.

M. LABOUP demande si ce sujet sera discuté tous les ans, monsieur le Maire lui répond que oui.

Mme BERTHOMME demande si la municipalité est libre du montant du loyer lors du changement de locataire, monsieur le Maire lui répond que oui.

Vote	Augmentation	Non augmentation
Pour	1	9
Contre	9	1
Abstention	4	4

L'assemblée vote contre l'augmentation des loyers en 2021 et, lors du prochain changement de locataires, les modalités de revalorisation des loyers seront précisées.

Bâtiment cimetière :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le bâtiment de stockage à côté du cimetière a un désordre important au niveau de la toiture.

Plusieurs devis ont été demandés :

- Toits de Saintonge (mise à neuf de la couverture avec tuiles) : 3 715.89 € HT subvention de 40 % possible + FCTVA possible (soit 2 229.53 € après subventions).
- Toits de Saintonge (mise à neuf de la couverture avec éverites recouvertes par des tuiles) : 4 292 € HT subvention de 40% possible + FCTVA possible (soit 2 575.20 € après subventions).
- SARL Christophe NAULEAU (réparations d'une volige + pose de tuiles mécaniques) : 1 864 € HT (réparations donc pas de subvention du CD17 possible)

M. FLUTRE demande s'il ne serait pas plus simple de démolir ce bâtiment ; monsieur le maire lui indique qu'il vaut mieux le conserver.

M. LYS va demander un autre devis à M. NAULEAU sur une mise à neuf de la toiture.

M. le Maire demande à l'assemblée s'ils sont d'accord pour faire une demande de subvention auprès des services du département sur la base du devis de l'entreprise Toits de Saintonge pour un montant de 5 150.40 € TTC

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité :

- Pour demander une subvention au Conseil Départemental de 40 % du montant des travaux HT.

Informations :

- Aménagement du bourg :

Monsieur le Maire présente le projet qu'a établi madame FAVRE, agent de la Direction des Infrastructures de Saint Jean d'Angely.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 14 janvier, différentes remarques ont été faites, largeur du trottoir près de l'église, écoulement des eaux dans le point bas près du cimetière (demander à M. et Mme Staelens l'autorisation du buser dans leur terrain pour que l'eau s'évacue dans la mare) et près du parking à côté de la mairie (réfléchir à ce qui est le plus acceptable).

Des cheminements piétonniers sont prévus sur les deux axes.

Quand aux matériaux, cela sera étudié lors d'une prochaine réunion, avec une projection des coûts.

M. LABOUP réexplique que, selon lui, certains administrés ne comprendraient pas que les aménagements piétonniers le long de la chaussée ne soient pas plus larges (près de l'église) aux vues des coûts engagés.

M. FLUTRE indique qu'il faut communiquer et faire de la pédagogie.

M. PERE précise que ce sont des trottoirs franchissables

M. LYS indique que le projet propose déjà des trottoirs plus larges qu'actuellement.

- Borne de recharge électrique :

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a été organisée au sein de la CDC, où monsieur BROSSARD a présenté ses systèmes e-Lectron.

M. FLUTRE demande quelle rapidité ont ces systèmes, et selon lui ils n'ont aucun intérêt si la rapidité de chargement n'est pas au rendez-vous.

M. LABOUP trouve que c'est prématuré mais étant donné les aménagements à venir, peut-être prévoir les raccordements.

M. le Maire répond que cela sera à étudier lorsque la place de la salle des fêtes sera refaite.

Questions diverses abordées par monsieur le Maire :

- **Adhésion à FREDON Charente-Maritime :**

Cet organisme assure la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre de nuisibles (ragondins, taupes, rats, souris, frelons asiatiques).

Le coût de l'adhésion pour notre commune est de 179 €

Cette adhésion donne droit d'accéder aux différentes prestations de la fédération (à payer en sus).

La commune est non adhérente jusqu'ici et le restera pour cette année.

- **Ancienne salle du conseil :**

Les travaux pour la salle de l'étage vont être achevés durant le 1^{er} trimestre → nouvelle pièce disponible dans la mairie ;

Réaffectation des pièces de la mairie : .) Archives dans la même salle qu'actuellement

.) Salle à l'étage pour réunion (ou bureau du maire)

Que faire de l'ancienne table du conseil ? (Non modulable et encombrante)

M. FLUTRE demande si elle peut être modifiée ? ; le conseil décide de la vendre.

- **Boîte à idées :**

Promis durant la campagne, les boîtes à idées seraient positionnées au niveau des panneaux d'affichage ;

Nous avons actuellement 8 panneaux d'affichage ; il serait donc nécessaire d'y implanter 8 boîtes à idées (modèle trouvé ; boîte aux lettres d'environ 15€ HT).

Le ramassage des idées pourrait être effectué par le conseiller du secteur + Samuel lorsqu'il y place les documents.

- **M. MAGUIER demande :** ce qu'il en est des permanences promises ? M. le Maire indique qu'il fera une permanence les mercredis de 17h à 19h (quand les conditions sanitaires le permettront).

- **L'entreprise NAULEAU** a effectué les travaux de sécurisation du puits qui est situé « Impasse du Puits »

- **Vidéo projection :**

Afin de pérenniser le mode de fonctionnement actuel des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à des achats :

1 vidéoprojecteur portable et sans fil (qui permet de la soulever si besoin de l'utiliser à la SDF ou dans la petite salle de réunion derrière le bureau du maire).

1 écran de projection portable

Enceintes afin de sonoriser (modestement) en cas de vidéo à passer durant une séance de conseil et/ou réunion.

M. LABOUP demande si du matériel d'occasion serait opportun ?

M. le Maire répond que pour le vidéoprojecteur, la réponse est non étant donné que l'élément le plus cher est un consommable : la lampe. En ce qui concerne les enceintes, nous serions sur un système modeste qui ne nécessite pas d'envisager de passer par de l'occasion.

- Commissions et réunions :
Réunion pour les sanitaires de l'école : jeudi 11 février 2021 à 14h
Commission voirie (ODJ : panneaux d'information, entretien voirie, matériel de voirie) :
mardi 02 février à 18h30
Commission scolaire (ODJ : Aire de jeux) : un vendredi avec le commercial
Commission budget (ODJ : Résultat + budget 2021) : entre fin février et mi-mars.
- Point sur la Commission des Affaires Sociales :
Repas des aînés : selon la situation sanitaire, un repas pourrait être programmé le dimanche 23 mai 2021 ou le dimanche 19 septembre 2021
Gratuité pour les plus de 65 ans
Pour les plus de 75 ans dans l'impossibilité de participer **en raison de difficultés de mobilité ou de santé**, un colis pourrait leur être offert ;
Budget : entre 25 et 30 €/ personne pour le repas ; environ 20 € pour le colis

Mutuelle communale : recherche de propositions de différentes mutuelles pour référencer des offres comme dans plusieurs communes (**sans subvention communale**).

- Fibre optique :
Déploiement des poteaux en janvier 2021
Déploiement du réseau de fibre optique dans la continuité (entre fin du 1^{er} semestre 2021 et 2^{ème} semestre 2021)
Ouverture du réseau aux opérateurs pour une commercialisation aux particuliers (entre 2^{ème} semestre 2021 et 1^{er} semestre 2022)
Monsieur le Maire a indiqué les différents dégâts occasionnés par la pose des poteaux (coupure d'eau et d'électricité). Il a également indiqué que, bien sûr, l'enfouissement du réseau aurait été préférable, mais cela aurait engendré des coûts importants de génie civil à la charge de la commune, le département n'ayant signé une convention avec Charente-Maritime Très Haut Débit que pour de l'aérien.
Un courrier va être envoyé à NGE (sous-traitant) car certains poteaux sont vraiment trop près de la chaussée.
M. le Maire indique également qu'il écrira à chaque agriculteur riverain afin de leur demander de respecter la largeur des voies à l'avenir qui est, selon le cadastre, entre 7,50m et 8m.
- Plan bibliothèque :
Le ministère de l'éducation nationale via l'académie de Poitiers a attribué une subvention de 1500 € pour que l'école constitue, ou redynamise son fond de bibliothèque scolaire pour favoriser la lecture personnelle des élèves.

Questions diverses abordées par les membres du Conseil Municipal :

- M. FLUTRE : un administré lui a envoyé un mail où il demande quand sera entretenu la haie route de Saint Simon ; réponse : en février selon la météo.
- M. MAGUIER : le chauffeur de bus l'a interpellé, quand il arrive du lycée de Pons pour tourner vers Rioux, il a régulièrement un problème pour tourner, lorsqu'une voiture stationne devant l'épicerie ; réponse : les aménagements résoudront ce problème avec une interdiction de stationner aux abords du carrefour à l'exception des endroits spécifiquement prévus à cet effet.

- M. LABOUP : sa fille remercie la municipalité pour les livres de Noël distribués à l'école.
- M. PERE : un parent d'élève lui a signalé que la haie à l'arrière de l'école déborde sur le toit de celle-ci, il faudra prendre contact avec le propriétaire.

La séance est levée à 21h30.